

Mairie de Saint-Germier



République Française
Département
Haute - Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT-GERMIER**

SEANCE DU DIMANCHE 22 MARS 2026 à 11h00

Convocation du 17 mars 2026

Affichage du 17 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à 11 heures 00, le conseil Municipal de la commune de Saint-Germier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame ESCRICH FONS Esther, Maire.

Présents : ESCRICH-FONS Esther - GAYON Céline - HEDIN Philippe - FONS Alizée - AMILHAT GROLLIER Isabelle – HOULES Vanessa – DEVIS Frédéric – PETITJEAN Yoann – NELLER Samuel Bruno – GEAYMOND Maxime – CARRION Marilou

Secrétaire de séance : HEDIN Philippe

OBJET : Délibération D2026-14

**Élection des 2 délégués de la commune à la commission territoriale du SDEHG de
MONTGAILLARD-LAURAGAIS**

Madame le maire explique que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole.

Le SDEHG est administré par un comité syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 commissions territoriales réparties géographiquement sur le département.

Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais des 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, 2 délégués à la commission territoriale du SDEHG dont il relève. Les 52 commissions territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au comité syndical.

Le maire indique que la commune de Saint Germier relève de la commission territoriale de Montgaillard Lauragais.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des 2 délégués de la commune à ladite commission territoriale, au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales.

RESULTATS

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 00
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs : 00
- e. Nombre de suffrages exprimés (= b - c - d) : 11
- f. Majorité absolue : 06

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Mme CARRION Marilou	11
M. GEAYMOND Maxime	11

Les 2 délégués élus à la commission territoriale de Montgaillard Lauragais sont :

- Madame CARRION Marilou
- Monsieur GEAYMOND Maxime

Acte rendu exécutoire.

Au registre sont les signatures, après dépôt en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et délibéré à Saint-Germier, le 22 mars 2026.

Madame ESCRICH FONS Esther
Maire



Monsieur Philippe HEDIN
Secrétaire de séance

Délibération N°2026-14
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 11
Absents excusés : 00
Procuration : 00
Votants : 11